

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2019-M-177-1, 2019-M-199-1, 2019-M-284 et 2019-M-286

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Les règlements mentionnés ci-bas, lesquels ont été adoptés par le conseil lors de sa séance du 20 décembre 2019, **entrent en vigueur en date de la présente publication.**

- Règlement numéro 2019-M-177-1 modifiant le règlement créant une réserve financière pour la tenue d'élections ou de référendums municipaux ;
- Règlement numéro 2019-M-199-1 modifiant le règlement créant une réserve financière pour les matières résiduelles ;
- Règlement numéro 2019-M-284 créant une réserve financière pour l'eau potable ;
- Règlement numéro 2019-M-285 créant une réserve financières pour les eaux usées et pluviales.

L'objet de ces règlements est décrit dans leur titre respectif.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 janvier 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur des règlements 2019-M-177-1, 2019-M-199-1, 2019-M-284 et 2019-M-286

Je soussignée, Me Stéphanie Allard, greffière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 16 janvier 2020 sur le site Internet de la Ville et par affichage au bureau de la municipalité (près de la porte principale de l'hôtel de ville), en conformité avec le « *règlement numéro 2018-M-261 déterminant les modalités de publication des avis publics* » édicté selon l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation à Sainte-Agathe-des-Monts, ce 17 janvier 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière